



- ZONAGE**
- UA : Zone urbaine correspondant au centre bourg ancien
 - UE : Zone urbaine liée à des équipements publics ou d'intérêts collectifs
 - UX : Zone urbaine à vocation strictement économique
 - UXp : Secteur urbain à vocation économique lié à l'existence d'une entreprise de pisciculture
 - 1AU : Zone à urbaniser devant accueillir le développement de l'urbanisation
 - 2AU : Zone à urbaniser fermée, devant faire l'objet d'une procédure d'évolution du PLU et d'une étude spécifique de définition d'un projet de quartier durable pour être ouverte.
 - 3AU : Zone à urbaniser fermée, devant faire l'objet d'une procédure d'évolution du PLU et ne pouvant être ouverte qu'après l'urbanisation complète des zones 1AU, 2AU et faire l'objet d'une révision générale du PLU
 - 1AUx : Zone à urbaniser pour l'accueil d'activités à vocations artisanales ou agroalimentaire
 - N : Zone Naturelle
 - A : Zone Agricole
- AUTRES INFORMATIONS**
- ★ Éléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Bâtiments agricoles qui en raison de leur intérêt architectural ou patrimoniale peuvent faire l'objet d'un changement de destination dès lors que ce changement ne compromet pas l'exploitation agricole
 - ▲ Sièges d'exploitation agricole
 - ◆ Cabanes pastorales
 - Chemins de randonnées à conserver selon les dispositions de l'article L 151.38 du code de l'urbanisme
 - Élément du paysage à préserver en l'état au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - ▭ Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - ▭ Espace boisé classé à préserver selon les dispositions de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
 - ▨ Terres nécessaires au maintien et au développement des activités pastorales à préserver selon l'article L122-10 du code de l'urbanisme
 - ▨ Plan de prévention des risques naturels (PPRN) d'inondations et de crues torrentielles approuvé le 16/12/2002 et modifié le 05/02/2015

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Document Graphique de Zonage

Plan d'ensemble



Agence de MONTAUBAN
40 Impasse de Berlin
Albiouf - CE 82051
82000 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GERSAGNE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GERSAGNE/GAROSNE
Tél 05 61 82 89 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

sans Echelle
Dossier n°120804

URBACTIS, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008020009
820 Montauban 820 710 495 - 7112 A TVA Intracommunautaire : FR0108070009

Urbactis est éditeur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCHES, Sébastien LE POPEL
Pierre JEANNERET, Jean-Louis DEPARAT, Henry TISSIER et André BLANCHOT